REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104055-20220303-DEL2022-13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2022

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-13

L'an deux mil vingt-deux
Le trois mars
À vingt heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Baillet, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN.**

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusée : Mme PIERRÉ

Secrétaire de séance : M. CURT

Date de Convocation : 24 février 2022

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

La fonction de correspondant défense a été créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants. Lien, relais, vecteur d'information, le correspondant défense est un point de contact privilégié pour la Défense et la Délégation Militaire Départementale (DMD).

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

- Vu l'instruction n° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Pascal LEGRAIS-BOUCHER, en qualité de correspondant défense.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

MAIRIE DE SERVAS (AIN)